

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND
TARIFS LOCATION DES SALLES MUNICIPALES à compter du

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 1^{er} janvier 2024
ID : 035-213502974-20231212-DE_2023_130-DE

Complexe Socio-culturel - rue du Révérend Père Janvier	TARIFS	par	Forfait Journalier Chauffage en sus de la location si allumage.
Salle de réunion - 1er étage (60 places assises). Important pas de possibilité de repas dans cette salle Occupation jusqu'à 23 heures maximum			
1) - Établissements scolaires mévennais, Associations locales ou organismes ayant un relais local	location gratuite		
2) - Forfait pour tous les demandeurs quelque soit son statut (particuliers, associations, entreprises...)			
a) - Forfait pour durée d'occupation < 4heures	70,00 €		30,00 €
b) - Forfait pour durée d'occupation > 4heures	100,00 €		30,00 €

Dispositions diverses :

a) il n'y a pas de caution à verser pour l'occupation de la salle de réunion.

Une caution de 500 € sera demandée lors de chaque réservation de la salle avec demande d'utilisation de la sonorisation et/ou du vidéoprojecteur et sera restituée en cas de non constatation de dégâts.

En cas de constatation de dégâts, la caution ne sera restituée qu'après paiement d'un titre de recette, les factures de remplacement du matériel détérioré ou des travaux de remise en état justifieront l'émission d'un titre de recette (application réglementation).

b) et c) pas d'application de réduction de tarif concernant cette salle de réunion.

d) forfait annulation réservation salle : correspondant à 50 % des tarifs des salles réservées si le demandeur n'a pas prévenu dans un délai d'un mois avant la date prévue de l'occupation de la salle pour annuler la réservation desdites salles.